



A R R E S T  
DU CONSEIL D'ÉTAT  
DU ROI,

*QUI autorise le sieur Guillot à signer, au lieu & place du sieur Oblet, le cinquième Coupon des Reconnoissances ordonnées par l'Arrêt du 20 Juin 1764, & autres Arrêts subséquens, pour le payement de la liquidation des papiers du Canada.*

Du quatorze Octobre mil sept cent soixante-sept.

*Extrait des Registres du Conseil d'État.*

**L**E ROI étant informé de la mort du sieur Simon-Louis Oblet, que Sa Majesté avoit nommé & commis par son Arrêt du deux juillet mil sept cent